

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département du
PAS-DE-CALAIS**

-:-:-

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril, à 9 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, Maire, en suite de convocations en date du 31 mars 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

**Arrondissement de
LENS**

-:-:-

ETAIENT PRESENTS : M. Steeve BRIOIS, **Maire**, MM. Laurent BRICE, Christopher SZCZUREK, Mmes Maryse POULAIN (procuration à Liliane PETIT à 14h15), Aurélia BEIGNEUX, Liliane PETIT, Annie WANNEPAIN, MM. Nicolas MOREAUX, Patrick MON, Mme Martine CROQUELOIS, **Adjoints au maire**, Mmes Victoria KRENEK, Marie-Claire DURIEZ, M. André KALINARCZYK, Mmes Jeanne BARALLE, Margaret LANOY, M. Jacques MARTEL, Mme Béatrice VAQUETTE, MM. Jean-Robert HAVET, Michel VILAIN, Alain DETREZ, Mme Angélique BERTRAM, M. Bruno BILDE, Mme Mélaïne GUILBERT, MM. Eugène BINAISSE (absent à partir de 13h58), Geoffrey GORILLOT (procuration à Marine TONDELIER à 11h34), Mme Marine TONDELIER, MM. Stéphane FILIPOVITCH (arrivé à 9h17), Clément GOLKA, Mme Mauricette QUIQUEMPOIX, M. Patrick DULONGPONT, **Conseillers municipaux**.

**Canton d'
HENIN-BEAUMONT**

-:-:-

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme Josette LECOCQ, **Conseillère municipale** (procuration à Aurélia BEIGNEUX), M. Patrick HAUCHART, **Conseiller municipal** (procuration à Christopher SZCZUREK), Mme Marylise BONICEL, **Conseillère municipale** (procuration à Annie WANNEPAIN), M. David NOEL, **Conseiller municipal** (procuration à Eugène BINAISSE), Mme Annie MAGNIEZ, **Conseillère municipale** (procuration à Martine CROQUELOIS).

**Séance du
6 AVRIL 2018**

-:-:-

N° 2018 – 049

-:-:-

SECRETAIRE : Mme Victoria KRENEK, **Conseillère municipale**.

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 13 avril 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal sous la présidence de Laurent BRICE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier municipal pour l'exercice 2017 ; que le compte de gestion de la Ville d'Hénin-Beaumont, par le Trésorier municipal, est certifié conforme par l'ordonnateur au compte administratif ;

Considérant par conséquent qu'il revient dès lors au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 de la Ville d'Hénin-Beaumont ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	Reprise résultats 2016 (a)	Résultat d'exécution 2017 (b)	Résultats de clôture 2017 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	2 379 842,66	3 621 684,13	6 001 526,79	-	6 001 526,79
Investissement	- 2 802 060,73	6 128 068,17	3 326 007,44	- 4 027 512,52	- 701 505,08
Total -	422 218,07	9 749 752,30	9 327 534,23	- 4 027 512,52	5 300 021,71

Excédent de fonctionnement de 6 001 526.79 €

Besoin de financement des investissements 701 505.08 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable rappelle de sa part ni observation ni réserve.

ARTICLE 3: RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'Article L. 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

HENIN-BEAUMONT, le 6 avril 2018

Le Maire,

Steeve BRIOIS

